



Le Référendum sur la Justice enflamme l'Internet et les médias

Le lancement du référendum sur la Justice se transforme en phénomène médiatique : des centaines de milliers de courriels circulent sur Internet, tandis que toute la presse s'empare de l'affaire.

Une délégation de l'Institut pour la Justice a été contactée par le cabinet de Rachida Dati pour présenter ce nouveau mouvement le 16 décembre 2008 au ministère de la Justice (photo ci-dessous).



De gauche à droite : Florence du Page, Damien Theillier, Cynthia Sardou et Philippe Schmitt.

Photo : Sipa

Plus de 60 000 internautes participent au Référendum sur la justice en dix jours.

Le succès du Référendum sur la Justice diffusé par courrier était déjà fulgurant, avec 55 000 réponses récoltées en cinq mois, à partir d'un simple groupe de citoyens. Mais quand l'Institut pour la Justice a mis son Référendum sur Internet, la machine s'est emballée : d'abord, des centaines d'Internauteurs ont diffusé le message à leurs amis. Au bout de 24 heures, 30 000 personnes étaient venues sur le site. Puis, des dizaines de milliers de personnes ont commencé à compléter leur Référendum, et à le signer en indiquant toutes leurs coordonnées (preuve du sérieux de leur démarche). Quand Cynthia Sardou s'est mise à son tour à appeler la population à participer, le mouvement s'est encore accéléré, avec des centaines de milliers d'Internauteurs qui se sont connectés.

Ce fut alors une avalanche de messages de soutiens.

L'engagement de Cynthia Sardou accélère le mouvement

Puis, les journaux, les radios, et les télévisions ont commencé à parler du phénomène : de *l'Express* à *Valeurs Actuelles*, en passant par *le Point*, RTL, Europe 1, France 2 et France 5, les relais ont fonctionné dans tous les sens. *Le Figaro* a décidé de publier intégralement l'appel de Philippe Schmitt à participer au Référendum. Parallèlement, un hebdomadaire plus populaire, mais lu par plus d'un million de personnes, *Le Nouveau Détective*, a repris l'appel de Cynthia Sardou sur une double page, en y incluant une pétition à Nicolas Sarkozy, reprenant les principales demandes de réforme de l'Institut pour la Justice.





Les sacs de courrier affluent à l'association

Inutile de dire que d'énormes sacs de courrier se sont mis à affluer au siège de l'association. Le secrétariat de l'Institut pour la Justice s'est retrouvé submergé par des dizaines de milliers de lettres. Un phénomène sans doute jamais observé en France, et qui témoigne de la profonde inquiétude de millions de Français face au fonctionnement de la Justice.



Traitement des centaines de lettres qui affluent chaque jour à l'IPJ.

L'Institut pour la Justice reçu par le cabinet de Rachida Dati

Le gouvernement n'a pas eu le choix : il a été obligé de faire recevoir en urgence une délégation de l'Institut pour la Justice au cabinet de Rachida Dati, au ministère de la Justice, place Vendôme à Paris (photo ci-dessous). Le but de la rencontre était que l'Institut pour la Justice expose son combat et ses actions menées auprès de l'opinion publique. La délégation a fait valoir la détermination des membres de l'Institut pour la Justice à obtenir la création d'hôpitaux psychiatriques sécurisés pour les malades mentaux dangereux (cf. page 7 de ce bulletin). Elle a aussi insisté sur la nécessité de faire exécuter dans les faits les peines prononcées par les tribunaux, en particulier en ce qui concerne la perpétuité pour les assassins commis avec actes de barbarie. Le chef de cabinet de Rachida Dati a ainsi pu mesurer le sérieux et la détermination des membres de l'Institut pour la Justice. Suite à quoi il a offert à l'association de participer aux travaux du ministère sur la réforme du code pénal. □



Damien Theillier devant le ministère de la Justice.

L'Institut pour la Justice se structure

Plusieurs centaines de personnes contactent chaque semaine l'Institut pour la Justice pour remercier, témoigner, proposer de l'aide. Pour mieux vous orienter, voici une brève présentation du fonctionnement de l'Institut pour la Justice.

Direction de l'Institut

L'Institut pour la Justice est une association Loi de 1901 sans but lucratif, dirigé par un Conseil d'Administration, qui détermine ses grands objectifs et sa stratégie. Ce Conseil d'Administration est composé de trois membres bénévoles, Marie-Laure Jacquemond, présidente, Vanessa Poirier, Secrétaire générale, Jean-Baptiste Roudillon, Trésorier.

Marie-Laure Jacquemond est une mère de famille de 32 ans. Diplômée d'une grande école de commerce (ESCP), elle a toujours été très sensible aux problèmes de justice, de sécurité, et de défense des libertés publiques. Parlant couramment plusieurs langues, elle a voyagé dans le monde entier pour étudier la façon dont les différents pays gèrent leurs grands problèmes de société. Suite à une série de crimes particulièrement odieux en 2007, elle a décidé de créer un grand mouvement de citoyens en France, pour obliger les pouvoirs publics à changer de politique face à la criminalité. Elle a demandé à Vanessa Poirier, une avocate, de l'aider en devenant Secrétaire générale, ainsi qu'à Jean-Baptiste Roudillon, ancien élève de l'ESCP-EAP, cadre supérieur au Crédit Lyonnais, d'assurer la responsabilité de Trésorier. Pour garantir le succès de l'aventure, Marie-Laure Jacquemond a décidé dès le départ d'utiliser des méthodes et des outils de communication modernes, développés par l'association SOS Education, dont son mari est délégué général depuis 2002. Marie-Laure a pu bénéficier d'un soutien technique de sa part (informatique, communication, bases de données, Internet), et de contacts presse et parlementaires qui ont permis de fédérer des dizaines de milliers de personnes en quelques mois, et de faire irruption dans le débat public. Grâce à ce soutien, l'Institut pour la Justice peut s'appuyer aujourd'hui sur un réseau de 30 000 bienfaiteurs, et 110 000 sympathisants actifs.

Comité de parrainage

Philippe Schmitt, père d'Anne-Lorraine Schmitt, assassinée dans le RER le 27 novembre 2007, assure la présidence du Comité de parrainage de l'Institut pour la Justice, auquel appartiennent également, entre autres, Cynthia Sardou,



Institut pour la Justice



Marie-Laure Jacquemond et Damien Theillier, lors du Conseil d'Administration de l'IPJ le 20 janvier 2008.

Stéphane Maître, avocat pénaliste et François Boiron, père de Charlotte Boiron assassinée par un schizophrène en 2006. Ce comité rassemble les personnalités qui soutiennent l'Institut pour la Justice, et qui peuvent intervenir en son nom dans les médias ou auprès des pouvoirs publics. Il est appelé à rassembler de nombreuses autres personnes, plusieurs candidatures importantes étant actuellement à l'étude. Pour contacter le président du comité de Parrainage de l'IPJ, Philippe Schmitt, adressez un courriel à info@institutpouurlajustice.com

Permanents

En plus de ses bénévoles, l'Institut pour la Justice emploie huit salariés. Leur travail est de faire des recherches en droit et en criminologie, pour formuler des propositions de réformes réalistes, puis de mener des actions auprès des médias et des pouvoirs publics pour faire passer ces réformes. Ils sont basés 140 bis, rue de Rennes, 75006 Paris, et au siège social de l'Institut pour la Justice, au domicile de la présidente, dans les Yvelines. Raphaël Jodeau est titulaire d'une maîtrise de droit privé et certifié de l'Institut de Criminologie de Paris. Xavier Bébin est diplômé de Sciences-Po et auteur d'un mémoire de criminologie (*Pourquoi punir*, 2007, éditions de L'Harmattan). Françoise de Chabot assure les relations avec les Institutions (Parlementaires, cabinets ministériels, magistrature) et avec les médias, avec l'aide d'un attaché de presse. Laurence Havel et Karine Ebonga assurent le secrétariat téléphonique et le traitement du courrier, très abondant. Axelle Theillier gère les relations avec les bienfaiteurs (information sur l'association) tandis que Florence Dupage, juriste, gère le Comité de soutien, qui rassemble les victimes et parents de victimes qui soutiennent l'IPJ. L'équipe est coordonnée par Damien Theillier, professeur de philosophie et directeur des études de l'Institut pour la Justice.

Réseau associatif

L'Institut pour la Justice est en lien avec toutes les associations de victimes et d'aide aux victimes, et oriente vers elles les personnes concernées : l'Association Nationale des Victimes de

l'Insécurité, qui fait un important travail de soutien et d'aide aux victimes (www.anvi-France.org) ; le Combat de Sophie, une courageuse association qui oeuvre à la mémoire de Sophie Gravaud (www.lecombatdesophie.com), ainsi que la Fondation Julie (www.fondation-julie.org), précurseur dans la réflexion sur les nécessaires réformes de notre système judiciaire, et dont les analyses ont inspiré l'Institut pour la Justice. Il y a aussi l'APEV (Aide aux Parents d'Enfants Victimes), France-Justice, l'association de Denis Sez nec, et bien d'autres encore. D'autre part, l'Institut pour la Justice développe un réseau international, en particulier avec l'association suisse La Marche Blanche, qui fait pression sur les pouvoirs publics suisses, avec de récents succès législatifs (www.marche-blanche.ch) et la puissante association canadienne AFPAD (www.afpad.ca), très en pointe sur la défense du droit des victimes.

Réseau local

De nombreuses personnes se proposent pour assurer une représentation locale dans tous les départements de France pour l'Institut pour la Justice. L'IPJ est actuellement en train de rassembler les contacts et les ressources nécessaires pour organiser et faire vivre un tel réseau. Toute personne qui partage les valeurs de l'Institut pour la Justice peut faire acte de candidature pour représenter l'association au niveau local. Pour cela, il lui faut avoir la légitimité pour intervenir en son nom auprès des élus locaux (connaissance approfondie des enjeux, s'appuyant si possible sur une expérience professionnelle de juriste ou de magistrat), et disposer de solides contacts dans les associations et la presse locale. Pour faire acte de candidature, merci d'adresser un message par courriel à info@institutpouurlajustice.com □

◆ Siège social à Rambouillet

41, rue de l'Alisier, 78120 Rambouillet
Tél. : 01 30 59 24 67

◆ Nos bureaux à Paris (nouvelle adresse)

140 bis, rue de Rennes, 75006 Paris

◆ Marie-Laure Jacquemond, présidente

Mail : mljacquemond@institutpouurlajustice.com

◆ Axelle Theillier, relation extérieures

Mail : axelleth@institutpouurlajustice.com

◆ Xavier Bébin, études et publications

Tél. : 01 70 38 24 07

Mail : xbebin@institutpouurlajustice.com

◆ Françoise de Chabot, relations institutionnelles

Tél. : 01 70 38 23 61 ou 06 99 37 46 46

Mail : fchabot@institutpouurlajustice.com

◆ Florence Dupage, relations avec les victimes

Tél. : 01 70 38 23 61 ou 06 12 88 05 22

Mail : fdupage@institutpouurlajustice.com

◆ Damien Theillier, directeur opérationnel

Tél. : 01 70 38 23 33 ou 06 98 76 58 58

Mail : dtheillier@institutpouurlajustice.com



Influence sur les Institutions

L'Institut pour la Justice auditionné par le Comité pour la réforme de la procédure pénale

Comment supprimer les failles dans la Loi qui permettent à tant de criminels d'échapper à la

Justice ? Comment garantir que les procédures ne se retournent plus contre les victimes ?

Comment obtenir que les criminels fassent vraiment la peine à laquelle ils ont été condamnés ?



Philippe Léger, avocat général, président du Comité pour la réforme du code de procédure pénale, reçoit l'IPJ au Ministère de la Justice.

Le 22 janvier 2009, une délégation de l'Institut pour la Justice était auditionnée par le Comité Léger, du nom de son Président Philippe Léger. Les membres de la délégation de l'IPJ ont pesé de tout leur poids médiatique et de leur légitimité d'experts pour recentrer le débat sur les vrais problèmes. Car derrière ces discussions techniques et souvent difficiles à comprendre, se jouent la vie et la mort d'innombrables femmes et enfants. La délégation de l'Institut pour la Justice était composée de Philippe Schmitt, Cynthia Sardou, Stéphane Maître (avocat pénaliste au Barreau de Paris) et Damien Theillier.

La mission de ce Comité Léger, mis en place par Nicolas Sarkozy, était de « travailler à la définition d'une pro-

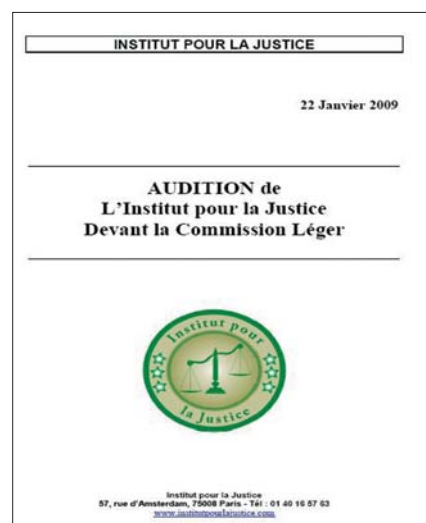
cedure pénale modernisée et soucieuse du droit des victimes », selon les termes du président de la République et du Garde des Sceaux Rachida Dati.

Il faut dire que la Justice actuelle ne l'est pas vraiment, « soucieuse du droit des victimes ». Les droits des criminels, oui : rarement la Justice ne manque une occasion de « donner sa chance » à l'un d'entre eux. Depuis la dernière édition de ce bulletin, au moins 38 criminels, dont certains sont de véritables prédateurs, ont été relâchés dans les rues.

Le 20 octobre dernier, par exemple, un violeur dangereux était relâché sous le seul prétexte que le magistrat avait fait une faute de procédure dans son dossier : il avait écrit « la Cour infirme le jugement » à la place

de « confirme », ce qui veut dire le contraire. Il a fallu que le président de la République intervienne pour qu'on se décide à rattraper le violeur.

Quelques jours auparavant, le 26 septembre, un autre juge d'instruction avait relâché un pédophile qui venait d'être interpellé pour avoir agressé plusieurs jeunes garçons. La scène se passait à Asain-le-Noble, dans le Nord. L'homme avait déjà été condamné à quinze ans de prison en 1996, pour viols sur mineurs. Et dès 2004, il avait été libéré et repris sa sinistre carrière. Ce qui n'a pas empêché la magistrature de montrer la plus grande compréhension pour lui,



Les propositions de réforme argumentées de l'IPJ ont été consignées dans un document qui a été remis à chaque membre du Comité Léger.



« oubliant » par la même occasion ses jeunes victimes, et le danger qu'elle faisait peser sur elles en libérant le pédophile. Pour mettre fin à ces dérapages, qui finissent souvent de la manière la plus tragique, l'Institut pour la Justice est arrivé à l'audition du Comité Léger avec une batterie de propositions applicables immédiatement.

Trois réformes simples et urgentes

L'audition ayant duré plus d'une heure, il n'est pas possible de la retranscrire intégralement. Les réformes demandées par l'Institut pour la Justice sont consignées dans un rapport qui a été remis à chaque membre du Comité. Ce document de 18 pages, rédigé avec la plus grande rigueur juridique, est accessible sur le site Internet de l'Institut pour la Justice, www.institutpourla-justice.com. Mais l'essentiel peut être résumé en trois mesures :

1° Rétablir l'égalité entre les victimes et les criminels pendant le procès.

Actuellement, seul le criminel a le droit de faire appel des décisions de la Cour d'assises. Si le jugement ne lui convient pas, il peut contester, et son affaire est rejugée, éventuellement pour alléger sa peine. En revanche, la victime, elle, n'a le droit de rien dire, même si elle s'aperçoit qu'une grave erreur judiciaire a été commise. Ce n'est pas normal, cela doit changer.

2° Les condamnés doivent exécuter la peine à laquelle le tribunal les a condamnés.

Aujourd'hui, toutes les peines, y compris la perpétuité, les « peines incompressibles » et les « périodes de sûreté », font l'objet de réductions automatiques. Aucun crime, même



Jean-Baptiste Roudillon, Marie-Laure Jacquemond et Vanessa Poirier, valident les propositions formulées par les juristes de l'Institut pour la Justice.

le plus barbare, n'échappe aux réductions de peine. Cela veut dire que le criminel qui a commis les pires atrocités, même sur des enfants, peut sortir de prison avec cinq, dix ou quinze ans d'avance. Ce système conduit inévitablement à ce que des innocents soient massacrés, alors que leur mort aurait pu être évitée.

3° Créer un contrôle de dangerosité des condamnés avant leur sortie de prison.

Actuellement, la Justice considère que tous les criminels ont « payé leur dette » une fois qu'ils ont fait leur peine de prison. Ainsi, ils sont tous obligatoirement libérés en fin de peine, même s'ils expriment leur intention de recommencer immédiatement à violer et à tuer. C'est ainsi que Mireille Guibault a été sauvagement assassinée le 19 juin 2007 par son mari, qu'une magistrate avait décidé de remettre en liberté alors qu'il avait annoncé qu'il la tuerait dès qu'il serait libre ! L'Institut pour la Justice considère qu'il faut arrêter de toute urgence de remettre en liberté les « monstres » qui annoncent leur intention de tuer dès qu'ils seront sortis, et de faire passer à tous les criminels au

moins un examen psychiatrique avant leur sortie de prison.

Pression sur les pouvoirs publics

Les sympathisants de l'Institut pour la Justice vont être appelés dans les mois à venir à de nombreuses actions auprès des pouvoirs publics pour s'assurer que ces demandes sont bien prises en compte. Mais c'est de toute évidence le poids du nombre, et la légitimité que donnent à l'Institut pour la Justice ses 27 000 bienfaiteurs et les 150 000 participants à son Référendum sur la Justice, qui vont s'avérer déterminants pour que le pouvoir politique accède à ses demandes. « *C'est en augmentant la mobilisation de nos concitoyens que nous parviendrons à obtenir des changements réels et durables dans notre système judiciaire* », estime Marie-Laure Jacquemond, présidente de l'Institut pour la Justice. « *Nous allons assurer un suivi attentif des conclusions du Comité Léger, puis peser de tout notre poids pour que nos propositions prennent force de Loi, pour sauver la vie de dizaines d'enfants et de femmes innocentes à l'avenir.* » Un appel qui sera relayé par communiqué de presse et par Internet auprès de tous les soutiens de l'association. □



Afflux incontrôlable de témoignages de soutien !

Reconnaissons-le : le service courrier de l'Institut pour la Justice est totalement dépassé par l'afflux de lettres et de témoignages de soutien. Ce ne sont plus des semaines, mais des mois de retard qui se sont mainte-

REMERCIEMENTS

Merci pour votre courage, pour votre dignité, pour votre combat... Le sacrifice de votre chère disparue va porter beaucoup de fruits...

*Mme de la T.
31800 ST GAUDENS*

ENCOURAGEMENTS

Vous avez le courage d'agir pour tenter de faire limiter par la loi la capacité de nuisance de personnes irrécupérables,... C'est avec tout mon coeur, que je vous exprime mon profond respect...

M.M - 75015 PARIS

PARDON

J'ai une sœur très agée.....

Elle a été violée à 16 ans par un ami de la famille, n'a jamais osé le dire à nos parents. Ce souvenir empoisonne ses vieilles années au point de lui donner envie de mourir alors que tout va bien dans la famille...

Elle prie beaucoup, mais le pardon ??? C'est dur... Elle n'y parvient pas. Il faut que ceux qui font les lois sachent cela...

MME C. D - 60390 AUNEUIL

INFORMER

Je vous renvoie la pétition signée et ma contribution. Personnellement, je suis persuadée que vous n'aurez aucun mal à convaincre Nicolas

Sarkozy de la nécessité de changer les lois, mais ce n'est pas suffisant. Il faut avant tout sensibiliser les médias, les citoyens à ces problèmes. La France est une République, le président ne peut pas promulguer une loi qui serait refusée par une majorité de citoyens mal informés.

*Mme M. M. - 92100 BOULOGNE
BILLANCOPURT*

Réponse de l'IPJ : Un grand merci de votre soutien et de vos encouragements. Vous avez parfaitement raison et c'est pourquoi l'Institut pour la Justice met toute son énergie aujourd'hui à sensibiliser nos concitoyens à ce problème, par les médias et la diffusion d'informations. C'est un travail long, mais absolument indispensable.

EN QUÊTE DE JUSTICE

Willy Brandt, Prix Nobel de la Paix, a dit : ne l'oubliez jamais, celui qui laisse se prolonger une injustice ouvre la voie à la suivante. Alors, bien qu'aucune réparation, quelle qu'elle soit, ne viendra jamais combler la perte d'Anne-Lorraine, il est louable de faire et agir pour éviter la survenance d'autres drames. C'est votre quête et je vous admire : vous préservez les intérêts à venir des autres.

M Y.R.

RÉFORME DE LA JUSTICE

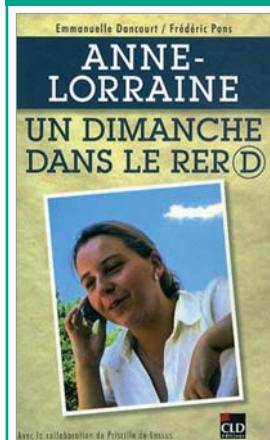
Le crime odieux dont votre fille Anne-Lorraine a été victime nous

ter nos excuses si nous n'avons pas pu vous répondre. Mais en tout état de cause, nous vous disons un immense merci de votre soutien moral, et souvent même financier (le nerf de la guerre !).

avait révoltés, ma femme et moi. Si votre lettre nous est arrivée comme des centaines d'autres, chaque année, invitant leur destinataires à s'engager financièrement pour des causes diverses et hélas, diversement honorables, la vôtre nous est apparue digne d'être soutenue non seulement pour vous mais parce qu'elle permet de conduire un combat contre la lâcheté sociétale qui s'est développée sur le terreau d'une pensée soixantehuitarde délibérément amoral et collectivement suicidaire.

Claude Champaud Rennes, le 15 octobre 2008. Président honoraire de l'Université de Rennes. Professeur émérite de la Faculté de Droit de Rennes Ancien membre du Conseil d'Etat.

À LIRE



“Un Dimanche dans le RER D”, de E. Dancourt et F. Pons, aux éditions CLD, 269 pages, 17 €.

Nourri de témoignages poignants et de documents irréfutables, ce livre enquête donne le point de vue de Philippe Schmitt sur la prévention des crimes par des modifications. Disponible dans toutes les bonnes librairies.



ENTRETIEN AVEC

François Boiron et sa fille Charlotte, avant le drame.



François Boiron

« La Justice a laissé l'assassin de ma fille revenir habiter près de chez lui. Sans être passé par la case prison.

Voilà pourquoi je rejoins l'Institut pour la justice .»

François Boiron avait une fille de 25 ans, Charlotte. Le 9 janvier 2006, son corps a été retrouvé au fond d'un puits, atrocement mutilé.

Mais son meurtrier, déclaré « schizophrène », a été considéré comme « irresponsable » par la Justice. Il a donc été aussitôt libéré.

Question : François Boiron, pourriez-vous revenir d'abord sur les faits qui vous ont conduit à vous battre pour la réforme de la Justice ?

François Boiron : Ma fille Charlotte était étudiante à Tours, elle avait 25 ans et l'avenir devant elle. Elle a été tuée le 2 janvier 2006 de cinq coups de couteau par un schizophrène de 29 ans. Après une enquête d'une semaine, son corps a été retrouvé au fond du puits de la propriété familiale du jeune homme, à Bouchemaine. Trois collègues d'experts ont été consultés. Deux ont diagnostiqué chez le meurtrier une « abolition du discernement », l'autre une « sérieuse altération ». Il ne peut donc pas être jugé ni puni pour l'atrocité de ses actes. Aujourd'hui, il est dans un centre de soin non sécurisé dont il peut s'échapper à chaque instant.

Question : Par quel tour de passe-passe cet assassin, qui présente une dangerosité psychiatrique élevée et durable, a-t-il pu se retrouver dans un centre de soin normal ?

FB : Après le non-lieu, le préfet du Maine-et-Loire a aussitôt décidé

qu'Arnaud Pananceau serait placé d'office en centre psychiatrique. Dans de nombreux cas, les personnes sont transférées dans une unité pour malades dangereux (UMD).

Or, à peine deux ans après les faits, nous avons appris fortuitement son transfert en Anjou, près de chez lui, au Césame (Centre de santé mentale angevin) de Sainte-Gemmes-sur-Loire. La décision avait été prise par un médecin de le placer dans un établissement psychiatrique « classique », à 12 kilomètres de chez son père, au nom du rapprochement avec sa famille. Immédiatement, j'ai exigé des explications de la part du préfet chargé de l'internement. Il ne m'a donné aucune réponse satisfaisante. D'abord on me dit que l'assassin de ma fille est trop malade pour être jugé, et ensuite on m'explique qu'il n'est pas assez malade pour mériter un traitement d'exception ! De mon point de vue, c'est insupportable à entendre.

Question : Craignez-vous que le meurtrier de votre fille ne récidive ?

FB : Cet individu est dangereux et il le restera. Les experts psychiatriques ont

déclaré : « schizophrénie évolutive présentant une dangerosité psychiatrique élevée et durable. » Un collège d'experts conclut même à l'inefficacité du traitement neuroleptique.

J'ai peur qu'ils le libèrent. J'ai peur qu'il soit à nouveau libre de tuer. Il me reste deux filles, et la seule idée qu'elles puissent un jour croiser son chemin est au-delà de mes forces...

Question : Qu'est-ce qui vous motive le plus parmi tous les projets de l'IPJ ?

FB : Je n'ai plus aucune confiance dans les autorités, ni dans la gestion des malades dangereux par notre système médical. Mais il a fallu que ma propre fille soit tuée pour que je réalise la gravité du problème. L'Institut pour la Justice représente un moyen extraordinaire de sensibiliser des millions de citoyens à cette question, avant qu'ils ne traversent le même drame que moi, ou encore que Philippe Schmitt et Cynthia Sardou. C'est un espoir formidable, qui permettra, j'y compte vraiment, d'agir pour sauver de nombreuses vies innocentes. □

Droit et Liberté

Trimestriel d'information sur la justice
Éditeur : Institut pour la Justice
Association déclarée loi de 1901, JO du 26/05/07

41, rue de l'Alisier, 78120 Rambouillet.
Tél. : 01 40 16 57 63
www.institutpourlajustice.com
Directeur de la publication : Marie-Laure Jacquemond
Imprimeur : Mâcon Imprimerie



Institut pour la Justice

L'OUTRAGE DU MOIS

VOTEZ !

Vous êtes nombreux à nous informer par mail et par courrier des fréquentes dérives de la justice. Dans chaque numéro du bulletin d'infor-

mation « Droit et liberté », l'Institut pour la Justice sélectionne les trois pires outrages du mois et vous propose de voter. Donnez-

nous votre avis dans le coupon réponse ci-joint. Les résultats du vote seront publiés dans le prochain numéro.



LES RÉSULTATS DU VOTE PRÉCÉDENT

OUTRAGE N°1 : 18 % pour l'affaire du Procureur Eric de Montgolfier, traîné devant le Tribunal correctionnel pour avoir voulu garder un jour de trop un truand notoire de la Côte-d'Azur.

OUTRAGE N°2 : 58 % pour le scandale du professeur qui s'est suicidé après avoir été mis-en-garde à vue pour avoir soi-disant malmené un élève agressif.

OUTRAGE N°3 : 24 % pour l'horrible meurtre d'un détenu de la prison de Rouen, incarcéré pour infraction au code de la route, qui a été mis dans une cellule pour tenir compagnie à un dangereux psychopathe, qui l'a aussitôt éborgé la nuit venue.

1 Un violeur quitte le tribunal avant d'être condamné

Bruce Allaire a commis un viol. Par chance, la police est parvenue à l'attraper et le criminel se retrouve, comme il se doit, en Cour d'Assises. Au moment où les jurés se retirent pour délibérer, Bruce comprend qu'il va en prendre pour 10 ans de prison, peut-être quinze. Il décide alors... de quitter le Tribunal, au vu et au su de tout le monde. Nous sommes le 27 octobre 2008, à Montpellier, et personne n'a le droit de l'arrêter, car Bruce comparait libre et, sa condamnation n'ayant pas encore été prononcée, la loi ne permet pas de l'obliger à rester dans les murs du tribunal. Cette loi incroyable est la Loi Guigou du 15 juin 2000 : sous prétexte de se mettre en conformité avec la Convention européenne des Droits de l'Homme, cette loi est revenue sur le principe selon lequel tout accusé devant la Cour d'Assises doit se constituer prisonnier la veille des débats. Bruce a aujourd'hui disparu de la circulation, mais la police suppose qu'il coule des jours heureux... en Espagne.

Pour vous, est-ce l'outrage du mois ?

2 Une fillette confiée à une mère déclarée "potentiellement dangereuse pour ses enfants"

Pour l'expert-psychiatre du tribunal de Versailles, Marie-Charlotte est une mère « *extrêmement fragile, souffrant depuis l'enfance de troubles psychologiques* » et de difficultés qui « *représentent un véritable danger potentiel pour ses enfants.* » Il estime aussi « *un suivi psychiatrique incontournable* », et l'intervention des services sociaux « *indispensable* ». De façon incompréhensible, le juge des affaires familiales, décide tout de même de retirer la petite Rose, 3 ans, de la garde de son père, et de la confier à cette mère irresponsable. Comme on pouvait s'y attendre, la petite fille commence alors un épouvantable calvaire. Après des mois de martyre, Rose succombe, le 15 mai 2008, sous les yeux de sa mère, qui laisse son nouvel « *amant* » se déchaîner sur la petite fille. L'homme fait disparaître son corps, en l'enfermant dans un gros sac de voyage rouge qu'il jette au fond d'une rivière. Ce n'est que le jeudi 11 septembre suivant que les policiers retireront du fond de l'eau le sac contenant le corps sans vie de la petite fille.

Pour vous, est-ce l'outrage du mois ?

3 Un gang d'escrocs libérés suite à une erreur de procédure

Serge Lepage est un bandit appartenant à un gang de « *gitans sédentarisés* ». Il participe à d'innombrables braquages et organise de multiples évasions dans les prisons dans les années 90. Après des années de traque, les gendarmes d'élite du GIGN finissent par le capturer en novembre 2007. Il est aussitôt mis en examen pour vol, blanchiment et escroquerie en bande organisée. Décembre 2008, la Justice décide de le remettre en liberté avec trois de ses complices. Le prétexte : les policiers auraient posé dans son pavillon des micros qui seraient restés en place au-delà de l'autorisation légale... Serge Lepage et ses complices prennent la clé des champs, en toute légalité.

Pour vous, est-ce l'outrage du mois ?